

# Journée Mondiale de la santé et des accidentés du travail !

La Cgt observe en Savoie que pour les agent-e-s territoriaux les accidents du travail tout comme les arrêts de travail et les inaptitudes restent beaucoup trop nombreux !!!



**Les risques psychosociaux explosent :** Certaines formes de management sont à repenser, des managers sont éloignés du cœur de métier et ne peuvent agir que sur l'environnement du travail, horaires, attitude de l'agent etc

Il est impossible pour un agent-e consciencieux de travailler en mode dégradé, pourtant c'est de plus en plus le cas cela se heurte à la conception que chacune a de son travail et c'est un vrai facteur de RPS.

Sans oublier que malgré ces conditions chaque année l'évaluation et le CIA tombent comme un détonateur.

**Sur les accidents :** Le risque pourrait-être diminué à condition d'utiliser les outils existants. Il y a encore des collectivités qui n'ont pas de registre hygiène et sécurité. Pourtant cet outil est obligatoire dans chaque service. Certains employeurs publics conditionnent l'utilisation des registres à un préalable,

## La Cgt a des propositions concrètes, imposons les à nos employeurs Publics !

**Sur les risques psychosociaux :** les agent-e-s qui travaillent en mode dégradé doivent être reconnus dans le cadre de leur évaluation. Les moyens de travail sont de la responsabilité de l'employeur. N'hésitez pas à faire systématiquement des recours sur vos évaluations.

**Les managers** doivent être formés pour accompagner les agent-e-s dans leurs difficultés et pas seulement pour apprendre à dire « non »

**PPR** les employeurs doivent aider les agent-e-s à se reclasser en: Proposant de réels stages d'immersions dans les services et laisser les agent-e-s utiliser le droit à la formation pour qu'ils et elles puissent bénéficier d'une formation diplômante. Le Centre de Gestion devrait être facilitateur pour que les agent-e-s en fin de PPR mutent plus facilement en vue d'un

la discussion avec leur hiérarchie avant d'écrire, ce n'est pas normal.

**Concernant les Préparation à la période de reclassement PPR :** C'est un plus, à condition que l'employeur joue le jeu. Malheureusement les agent-e-s en PPR sont trop souvent livrés à eux même et délaissés par les employeurs. Peu de formations ou d'immersion avec au bout de l'année de PPR souvent l'impasse, licenciement ou retraite invalidité.

**Sur la notion de pénibilité :** Certains métiers de la petite enfance, Atsems, collecte des déchets, aides-soignantes, agent-e-s sociaux... sont considérés comme usants et pénibles. Pour autant, les employeurs publics ne reconnaissent pas l'usure et la pénibilité de ces métiers en agissant ainsi ils refusent de faire de la prévention. La CNRACL reconnaît que ces métiers ont un taux important d'invalidité.

reclassement en cas d'échec en interne

**Les collectivités doivent être à l'écoute des représentants des personnels pour:**

Des aménagements de postes

La reconnaissance de la pénibilité

Le respect pour la mise en place d'outils tel que prévu par la loi: Des Registres hygiène santé sécurité au travail, les Documents unique des risques professionnels et des solutions apportées.

Des visites de services et postes de travail

Des analyses de la pratique.

**Une Médecine du travail indépendante, des acteurs et actrices de la prévention avec des moyens en temps, en financement mais aussi du pouvoir pour mener des d'actions qui s'imposent au Services.**

**AGENT-E-S TERRITORIAUX  
NE RESTEZ PLUS SEULS  
CONTACTEZ-NOUS !**



## Bulletin de contact et de syndicalisation

Si vous souhaitez avoir des informations suivre des formations pour vos droits et vous syndiquez, nous contacter !

Mail [csd73savoie@orange.fr](mailto:csd73savoie@orange.fr)

Alain 06-76-75-54-14

Sylvie 06-20-37-00-84